

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



07157236

Déposé au greffe du tribunal
de commerce de Dinant

le **18 OCT. 2007**

Greffier
Le greffier en chef,

N° d'entreprise **0474.991.776**

Dénomination
(en entier) **B.T. GROUP**

Forme juridique **société anonyme**

Siège **5660 Frasnes-lez Couvin, Hameau de Géronsart 17**

Objet de l'acte **MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL - COORDINATION DES STATUTS - NOMINATIONS**

D'un acte reçu par le Notaire Marie-Cécile STEVAUX à Chimay en date du vingt-six septembre deux mille sept, enregistré à Chimay trois rôles cinq renvois le quatre octobre deux mille sept, volume 408, folio 27, case 17. Reçu vingt-cinq euros. Signé le Receveur : M. BAUDY, il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B.T. GROUP, ayant son siège social à 5660 Frasnes-lez-Couvin, rue de Géronsart 17.

Les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée dispense le président de donner lecture du rapport du conseil d'administration exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet social, tous les actionnaires présents reconnaissent avoir reçu la copie de ce rapport et en avoir pris connaissance en ce compris l'état actif et passif.

Un exemplaire de ce rapport sera déposé au greffe du tribunal de commerce, en même temps qu'une expédition des présentes

2. Modification de l'objet social en ajoutant à l'article 4 des statuts le texte suivant :

"4. la société aura également pour objet:

- 4.1. les travaux de terrassement,
- 4.2. la pose de câbles et de canalisations diverses, spécialement les canalisations sous pression,
- 4.3. l'aménagement et l'entretien de terrains divers,
- 4.4. les travaux de démolition de bâtiments ainsi que l'arasement et le déblayage,
- 4.5. les travaux de rejointoiement,
- 4.6. les travaux de nettoyage de façade et de sablage,
- 4.7. les travaux d'isolation thermique et acoustique,
- 4.8. le revêtement de murs et de sol,
- 4.9. les travaux de plafonnage, de cimentage, le crépissage, la pose de chapes et les travaux de stuc et staff,
- 4.10. les travaux de restauration, travaux de pierre de taille et de marbrerie,
- 4.11. les travaux de charpente, menuiserie et menuiserie métallique. La pose de cloisons, portes, plinthes, de parquets et de faux plafonds,
- 4.12. les travaux de vitrerie,
- 4.13. les travaux de peinture et de tapissage,
- 4.14. les constructions métalliques et ouvrages d'art métalliques,
- 4.15. la tuyauterie industrielle et la canalisation
- 4.16. l'installation sanitaire, plomberie-zinguerie, chauffage central,
- 4.17. les autres activités accessoires dans les domaines de la rénovation de bâtiments et de l'architecture d'intérieur "

3. Adaptation de l'article 5 des statuts

L'article 5 des statuts reprend erronément les termes suivants:

"Le capital social est fixé à soixante-deux mille euro. Il est représenté par six mille deux cents actions sans désignation de valeur nominale représentant chacune un/six cent vingtième du capital "

Pour que l'article 5 des statuts corresponde au registre des actions, il est proposé de le rectifier et de l'intituler comme suit:

"Le capital social est fixé à soixante-deux mille euro. Il est représenté par six cent vingt actions sans désignation de valeur nominale représentant chacune un/six cent vingtième du capital "

Suppression de l'article 5 bis des statuts

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/10/2007 - Annexes du Moniteur belge

4. Pouvoirs à Monsieur Régis TOUSSAINT, domicilié à 5660 Frasnes-lez-Couvin, Hameau de Géronsart 17 pour la coordination des statuts.

5. Lors du procès-verbal d'assemblée générale qui s'est tenue au siège de la société le vingt-cinq mai deux mille sept, le mandat des administrateurs a été renouvelé pour une période de six ans

A ce jour, la publication de la nomination n'a pas été faite par le Conseil d'Administration

La présente assemblée requiert le notaire soussigné de constater que les mandats

- de Monsieur Régis TOUSSAINT, prénommé, en tant qu'administrateur délégué

- de Monsieur Gilles TOUSSAINT, demeurant et domicilié à 6041 Charleroi, 80 rue de Namur en tant qu'administrateur,

- de Mademoiselle Joan TOUSSAINT, demeurant et domiciliée 5660 Frasnes-lez-Couvin, Hameau de Géronsart 17 en tant qu'administrateur

ont été renouvelés le vingt-cinq mai deux mille sept pour une période de six ans.

Il est proposé à l'assemblée de nommer Madame Anne BALISTAIRE domiciliée 5660 Frasnes-lez-Couvin, Hameau de Géronsart 17 en tant qu'administrateur pour une durée de six ans à partir du vingt-six septembre deux mille sept, ce que Madame Anne BALISTAIRE Accepte expressément

Marie-Cécile STEVAUX, Notaire

Déposé en même temps, une expédition, extrait analytique, coordination des statuts, rapport du conseil d'administration avec état actif et passif arrêté au 30/07/2007